Décision 20-DCC-96 du 23 juillet 2020

relative à la prise de contrôle exclusif d'actifs de la société Fruité SAS et de ses filiales par Refresco France

Posted on: 23 juillet 2020 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Refresco France Fruité SAS et ses filiales

Lire

Le texte intégral
210.34 Ko

le communiqué de presse / press release